

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, puis-je remercier le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a parlé au nom du député de Broadview (M. Gilbert), de leur intervention cet après-midi. Puis-je remercier aussi les députés d'avoir accepté d'adopter le bill maintenant afin qu'avec la célérité qu'on y apportera à l'autre endroit, ce que nous souhaitons, le bill prenne force de loi avant le congé d'été. Je remercie le député de Saint-Jean-Est de sa participation au débat à l'étape de la deuxième lecture ainsi que pour sa contribution aux travaux du comité de la justice et des questions juridiques. Je remercie aussi le député de Broadview de l'amendement qu'il a proposé et qui a été mené à bien avec la collaboration des rédacteurs du ministère de la Justice.

Les experts ne sont pas d'accord sur l'existence d'une échappatoire, mais je suis heureux d'appuyer l'amendement proposé par le député de Broadview. Quoi qu'il en soit, j'espère que nous avons colmaté les brèches. C'est pourquoi je suis heureux que cet amendement soit apporté.

En ce qui concerne les dernières remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre, nous avons déjà été en rapport avec les provinces et nous les avons exhortées à adopter une mesure législative complémentaire à propos des articles sur le désistement et l'annulation. Certaines d'entre elles au moins ont eu des réactions encourageantes et je vais avoir recours à toute ma force de persuasion pour les décider à agir. Le député de Winnipeg-Nord-Centre est également en rapport avec certains gouvernements provinciaux et certaines oppositions provinciales et j'espère que lui et son parti en feront autant.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

MESURE CONCERNANT LES RÉPARATIONS DES DOMMAGES CAUSÉS PAR DES INCIDENTS NUCLÉAIRES

La Chambre passe à l'étude du bill n^o C-158, concernant la responsabilité en matière de dommages nucléaires, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec propositions d'amendement.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose que le bill C-158, concernant la responsabilité en matière de dommages nucléaires, dont le Comité permanent des ressources nationales

et des travaux publics a fait rapport avec propositions d'amendement, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

Des voix: Du consentement de la Chambre, maintenant.

L'hon. M. Greene propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, nous sommes tout à fait disposés à laisser passer ce bill en troisième lecture, mais puisqu'il n'y a eu aucun débat à l'étape du rapport, je voudrais ajouter quelques réserves à ce qui a été dit en comité. Ce bill qui traite de la responsabilité nucléaire est une mesure qui n'a jamais été expérimentée, c'est admis. Le genre d'assurance offert ici n'a jamais été proposé auparavant. Le comité a œuvré longuement et durement sur cette question; il a entendu nombre de témoins sur la question d'assurance concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. Il en est sorti plusieurs choses sous forme d'amendements qui sont maintenant inclus dans le bill et qui sans aucun doute constituent des améliorations. Il y a eu d'autres propositions qui ont été faites mais que le comité n'a pas adoptées, mais du fait que ce bill n'est qu'une mesure intérimaire, il nécessitera encore d'autres examens à l'avenir. Je pense cependant que le comité a fait de son mieux avec un nouveau genre d'assurance garantie par le gouvernement, et avec les amendements apportés par le comité nous espérons que ce bill suffira aux besoins. Je prends la parole simplement pour dire que je ne serais guère surpris si le bill requiert d'autres amendements au fur et à mesure que le temps passera.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je dire quelques mots au sujet de ce bill en particulier. Notre comité y a consacré beaucoup de temps, au moins 12 séances complètes. Le député qui m'a précédé a eu raison de dire que nous avons eu des débats assez circonstanciés. Certains des groupes qui ont comparu devant le comité n'étaient pas très satisfaits du bill dans sa rédaction actuelle, mais après avoir entendu leurs témoignages en général et ceux des fonctionnaires du ministère de la Justice, le comité était porté à accepter la rédaction qui lui avait été présentée, bien que j'aie des doutes sur plusieurs parties du texte.

Parfois un simple profane doit prendre des décisions assez difficiles quand, d'un côté, de grandes compétences juridiques l'assurent que tout va bien et que, de l'autre côté, des gens aussi compétents lui disent que certaines des définitions ne sont pas bien claires. C'est ce